

Les associations face à leur avenir...



Mardi 21 octobre 2014 - Morlaix



Les associations face à leur avenir...



Pourquoi le collectif des associations citoyennes ?

2010 : recours contre la circulaire « Fillon »



- conférence permanente des coordinations associatives



Les associations face à leur avenir...



Pourquoi le collectif des associations citoyennes ?

2011 : étude sur la vie associative

2012 : « printemps des associations citoyennes »

2013 : « Cellule d'écoute pour les associations en crise »

2013 : « non à la disparition des associations »

2013 : « travail avec le Conseil régional Île de France sur la simplification »

2013 : travaux préparatoires à la « charte d'engagements réciproques »



Les associations face à leur avenir...



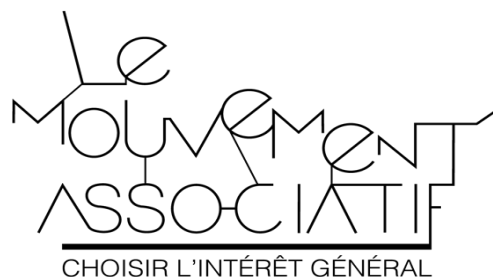
Pourquoi le collectif des associations citoyennes ?

Février 2014 : « L'engagement associatif, Grande cause nationale »

Juillet 2014 : Loi cadre relative à l'Économie Sociale et Solidaire

Sept 2014 : « commission gouvernementale sur la simplification administrative »

2014 : Commission d'enquête parlementaire sur les difficultés du monde associatif



2014 : Appel « Pas de société solidaire sans associations citoyennes »
et campagne #JaimeTonAsso



Les associations face à leur avenir...



Une réforme territoriale en trois volets



- 1 – Actions publiques, collectivités et « métropoles » (mai 2014)
- 2 – La fusion des régions et la disparition (ou pas) des départements
- 3 – Nouvelle Organisation Territoriale de l'État

4 - ? ...

→ Un « acte III » de la décentralisation qui éloigne les citoyens des instances démocratiques



Les associations face à leur avenir...



La clause de compétence générale

Elle prévoit respectivement que le conseil municipal, le conseil général et le conseil régional règlent par leurs délibérations, les affaires respectives de la commune, du département et de la région.

Si certaines « compétences » (par exemple la gestion des collèges, la voiries, la formation professionnelle, etc.) étaient la prérogative de certaines collectivités, rien n'interdisait aux autres, grâce à la clause de compétence générale, d'intervenir également et de co-financer des actions hors des compétences obligatoires.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales avait supprimé la clause de compétence générale des départements et des régions à compter du 1er janvier 2015. Le gouvernement socialiste est d'abord revenu sur cette décision et propose à nouveau sa suppression dans le cadre du 3ème volet.

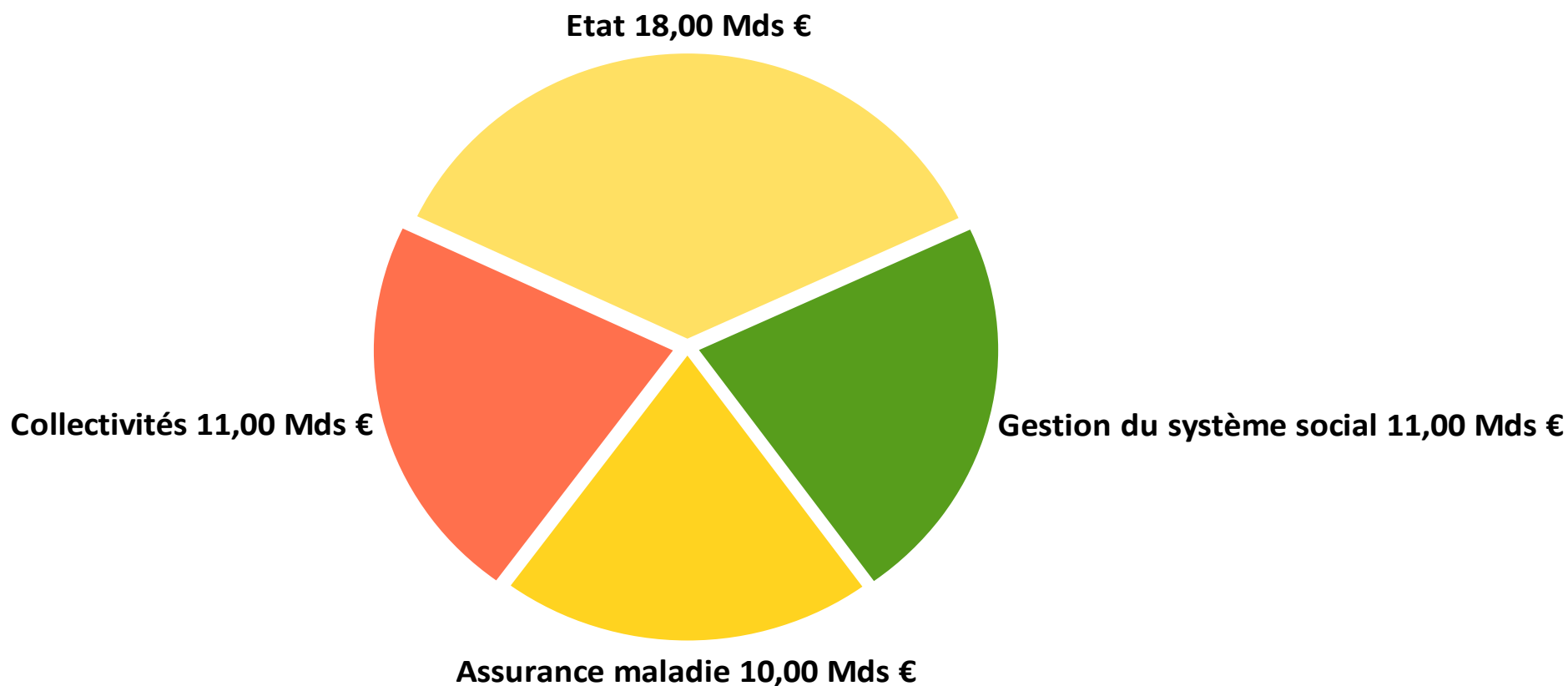
→ Exception : tourisme, sport et culture



Les associations face à leur avenir...



Rappel des annonces gouvernementales sur « le plan d'économie » de 50 mds d'€



Les associations face à leur avenir...



La réalité des restrictions budgétaires Baisse de la dotation aux collectivités locales...

La diminution globale de la dotation aux collectivités entre 2015 – 2017 = 11 milliards d'euros « en base » + 1,5 milliard de 2014

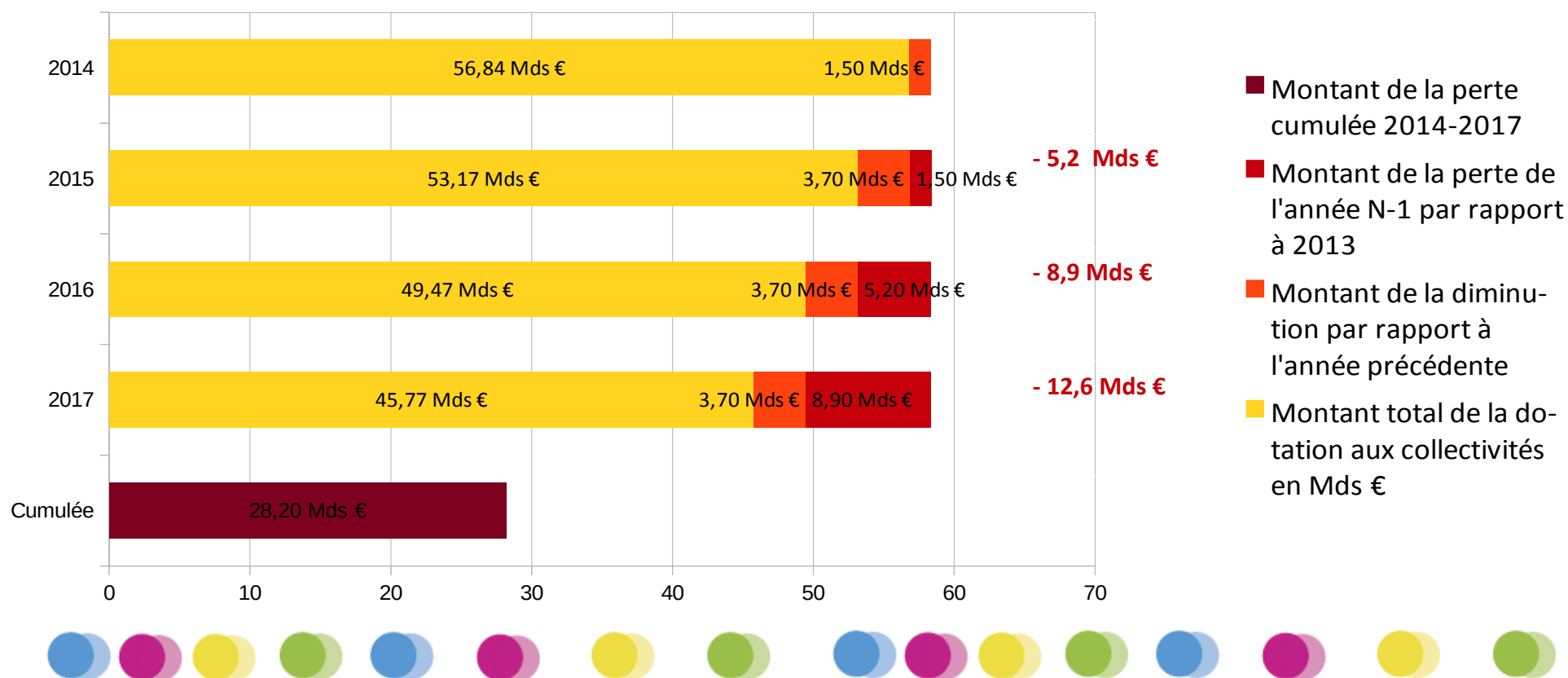


Les associations face à leur avenir...



La réalité des restrictions budgétaires Baisse de la dotation aux collectivités locales...

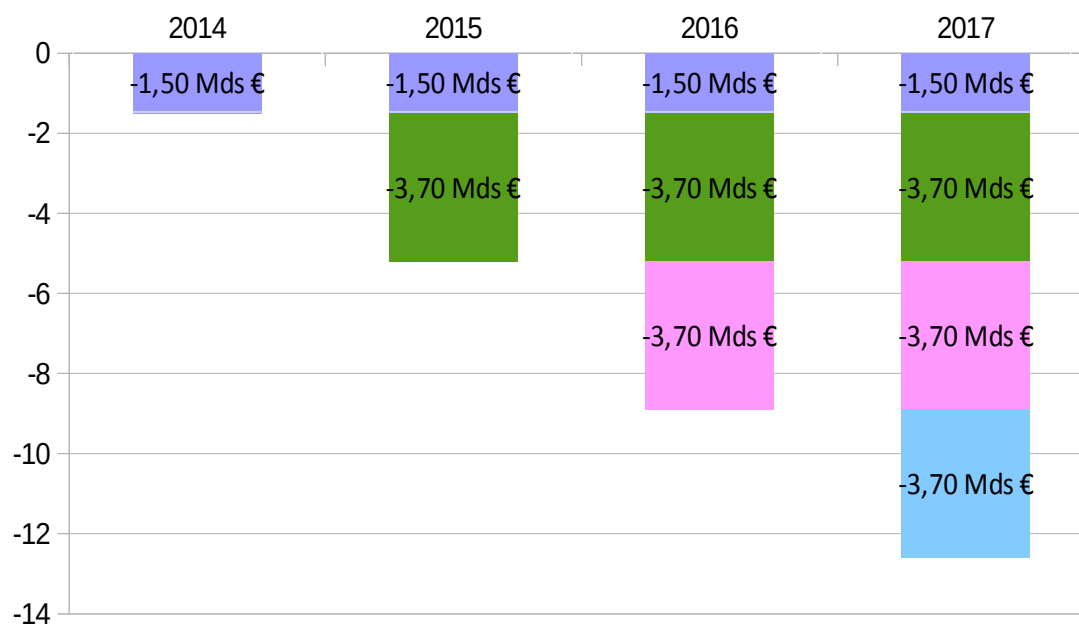
Selon l'association des maires de France (AMF), par rapport à 2013
La diminution globale de la dotation aux collectivités = 28,2 milliards « en niveau »



Les associations face à leur avenir...



La réalité des restrictions budgétaires Baisse de la dotation aux collectivités locales...



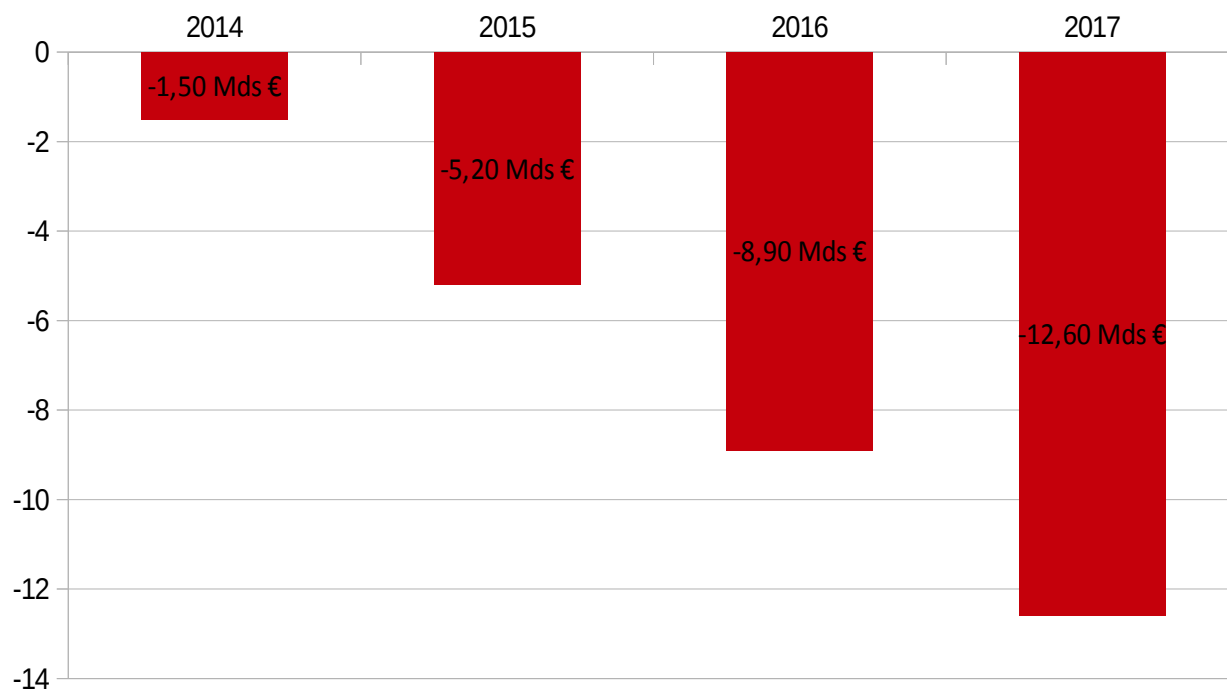
- perte subie en 2014 par rapport à 2013
- perte subie en 2015 par rapport à 2014
- perte subie en 2016 par rapport à 2015
- perte subie en 2017 par rapport à 2016



Les associations face à leur avenir...



La réalité des restrictions budgétaires Baisse de la dotation aux collectivités locales...



■ perte subie l'année N
par rapport à 2013.
Soit une perte cumulée
par rapport à 2013 de
28,2 Mds €



Les associations face à leur avenir...



La réalité des restrictions budgétaires

Diminution en % de la dotation des collectivités locales d'une année sur l'autre...

2014	2015	2016	2017
- 2,56 %	- 6,48 %	- 6,92 %	- 7,44 %

→ Une diminution équivalente des financements des collectivités aux associations ?

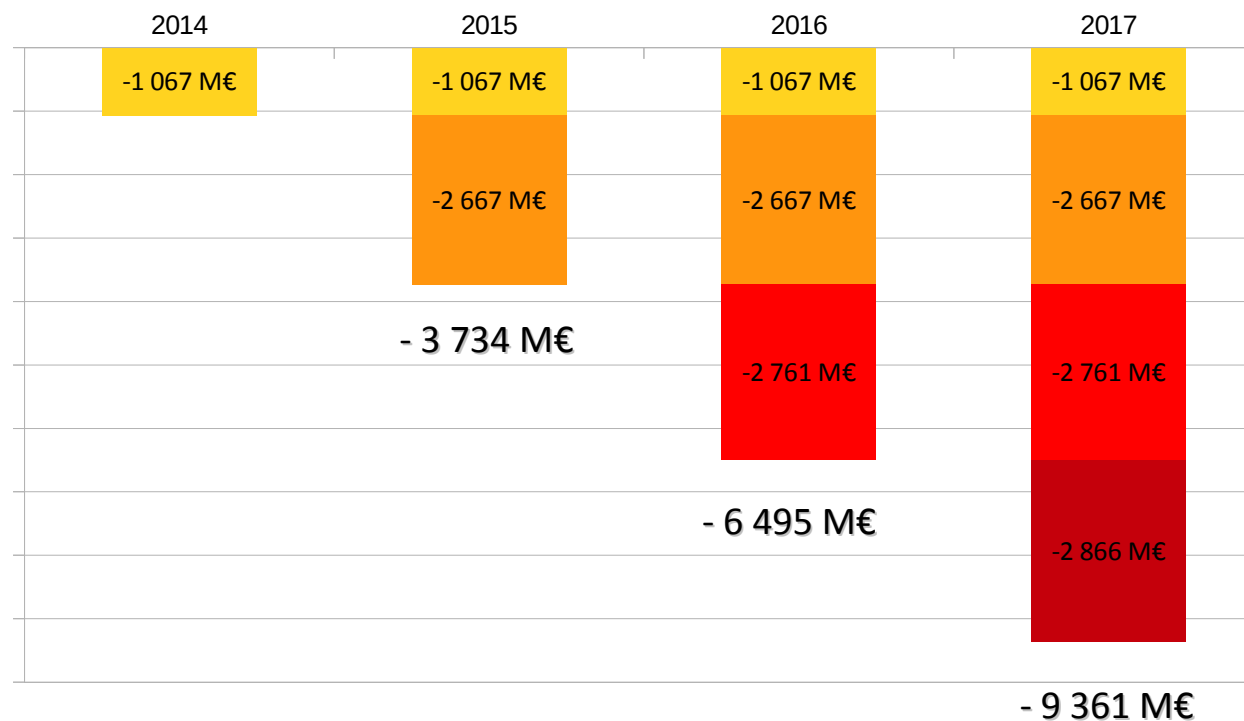
→ Une diminution équivalente pour toutes les sources de financements publics ?



Les associations face à leur avenir...



Estimation des pertes budgétaires des associations = 21 milliard d'euros



■ perte subie en 2017 par rapport à 2016

■ perte subie en 2016 par rapport à 2015

■ perte subie en 2015 par rapport à 2014

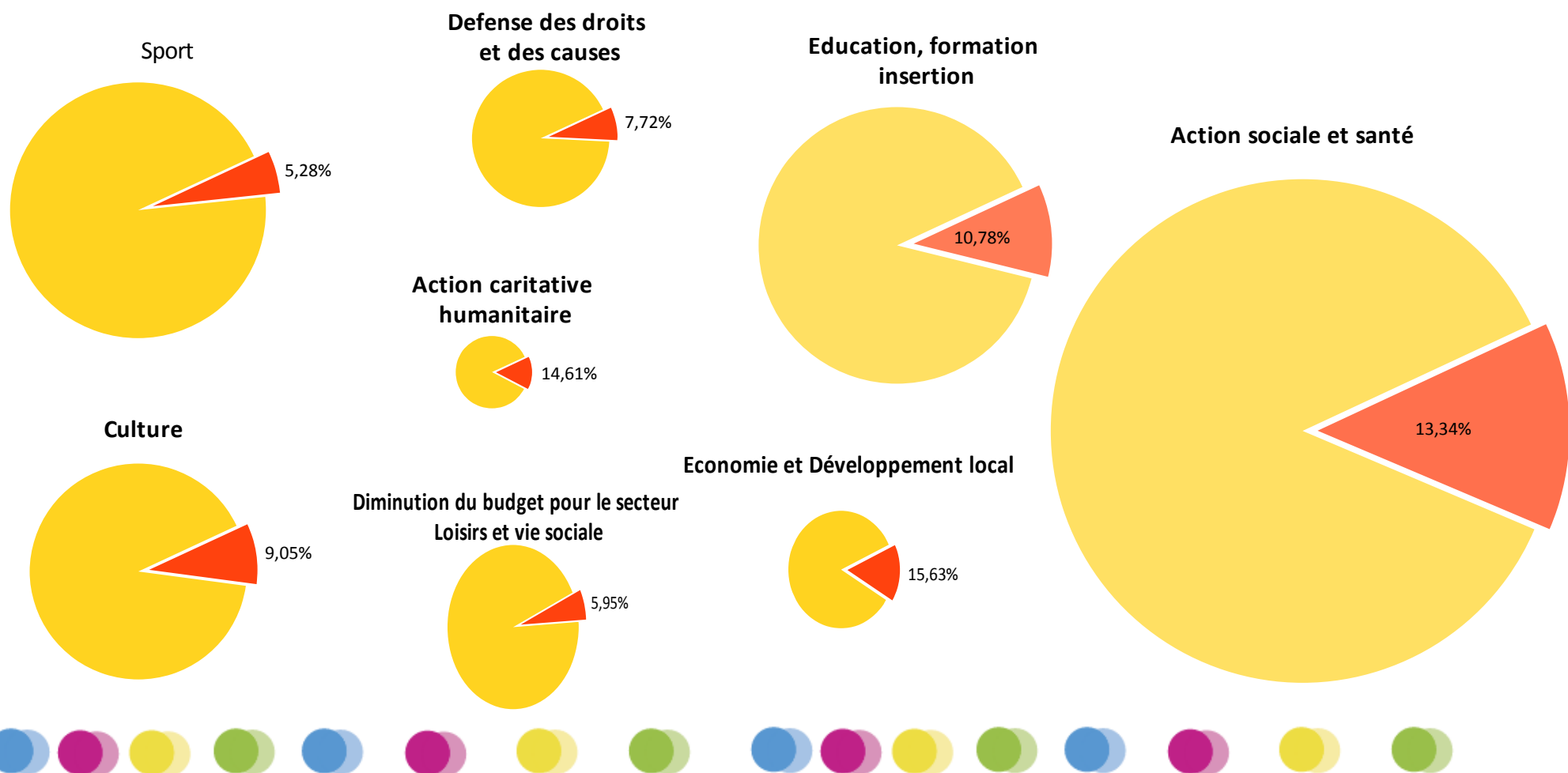
■ perte subie en 2014 par rapport à 2013



Les associations face à leur avenir...



Estimation des pertes budgétaires des associations par secteur



Les associations face à leur avenir...



Quelles sont les principaux postes d'ajustement pour les collectivités ?

Investissement

Associations

Masse salariale

→ Ceux qui ne se mobilisent pas seront les grands perdants !

→ Il faut mener la lutte au niveau local ET national !



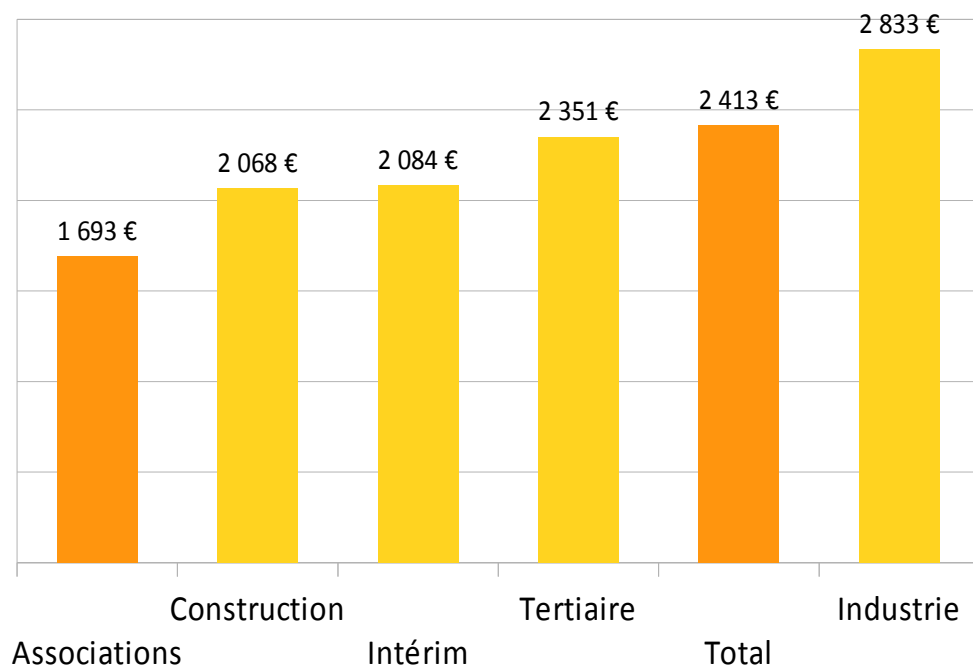
Les associations face à leur avenir...



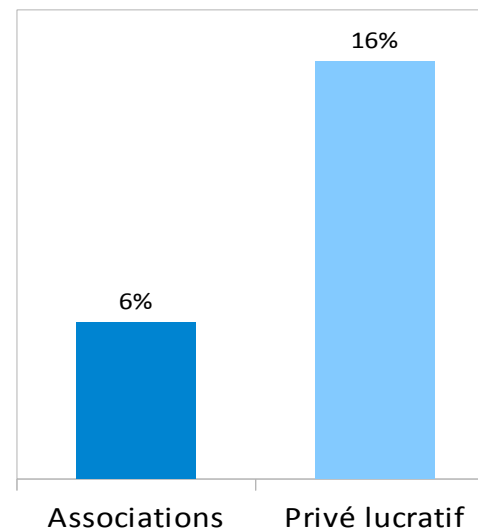
Quels sont les ajustements possibles des associations ?

1 – Précarisation des conditions de travail et recours massif au bénévolat et volontariat

Salaire mensuel moyen au 1er trim 2013 (sources ACOSS)



% de CDI à l'embauche en 2011



La part des salariés en CDI est passée de 53% en 2005 à 47% en 2011.



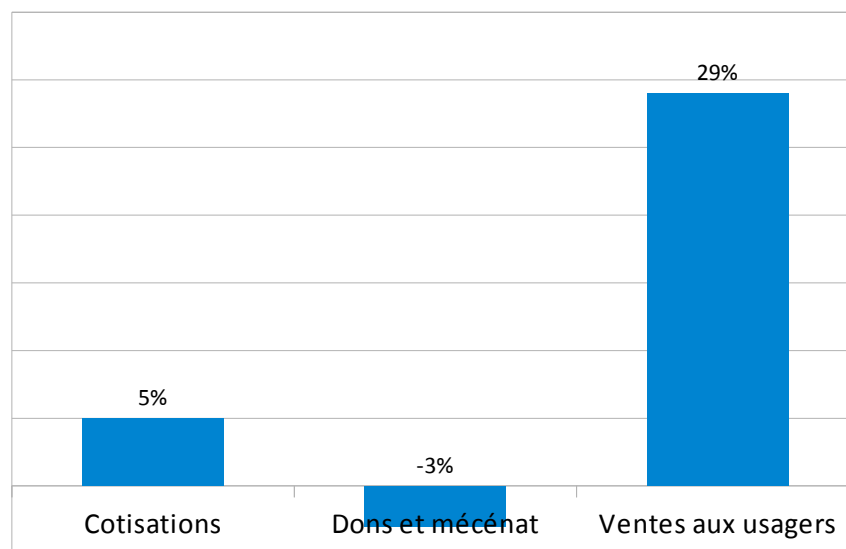
Les associations face à leur avenir...



Quels sont les ajustements possibles des associations ?

2- Marchandisation de l'action associative, augmentation des prestations et participations des membres/usagers et développement des financements privés

Evolution en volume des financements entre 2005 et 2011 (en %)



Taux d'augmentation annuel des « prestations » de puis 2005 = +4,3% par an
Part du mécénat dans le financement des associations = 4 % (17 % pour l'« action caritative et humanitaire »)



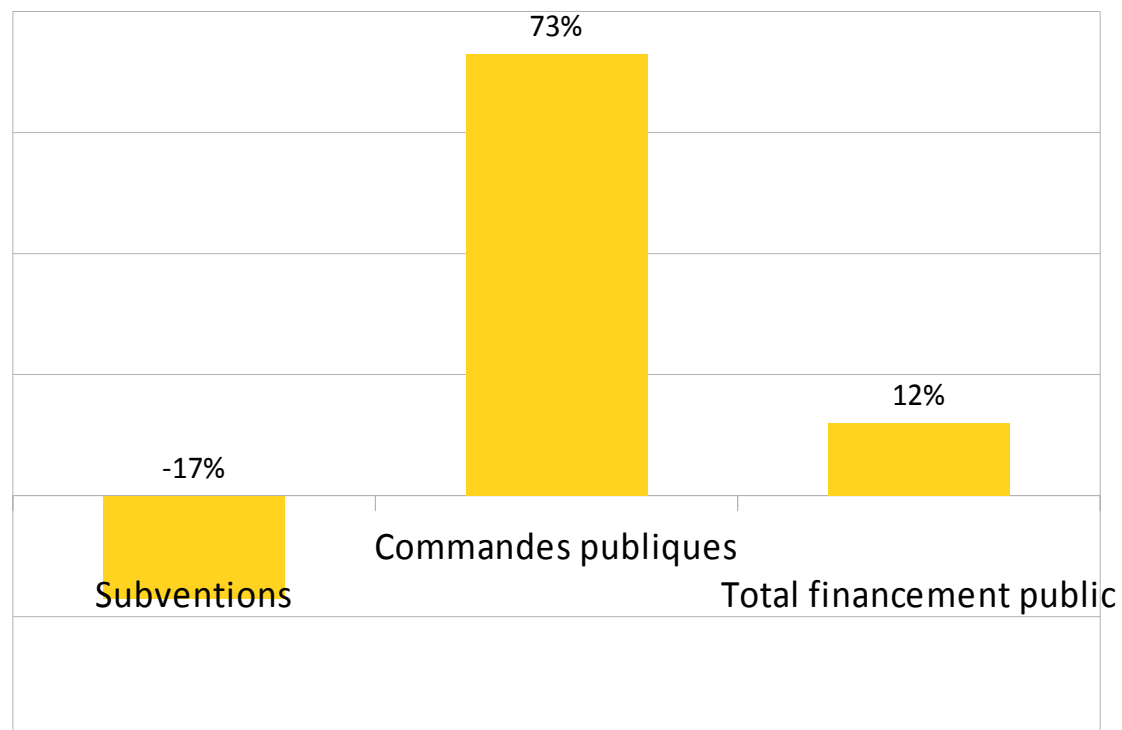
Les associations face à leur avenir...



Quels sont les ajustements possibles des associations ?

3- Diversification de l'activité, recours accrue à la commande publique et substitutions aux services publics

Evolution en volume des financements entre 2005 et 2011 (en %)



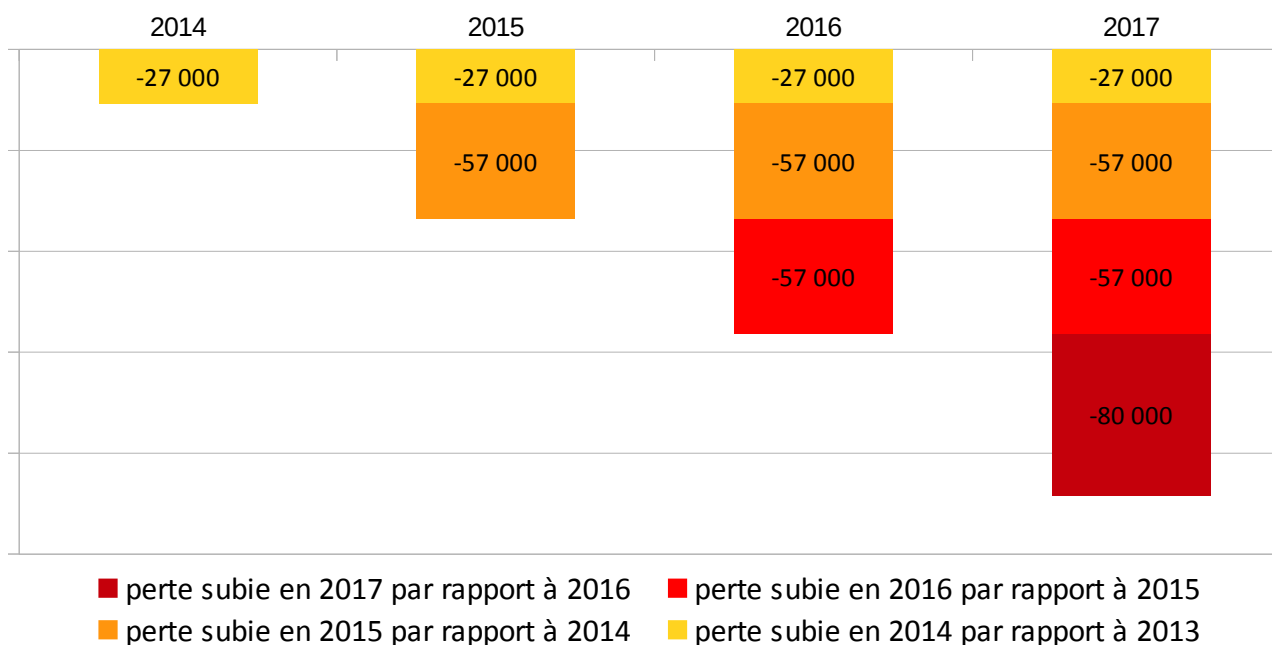
Les associations face à leur avenir...



Quels sont les ajustements possibles des associations ?

4 – Arrêt des activités et licenciements

On peut estimer que la suppression d'un poste associatif se traduit en moyenne par une « économie » de crédits publics de 12 000 € (47 % du coût de poste moyen dans le secteur associatif)



Soit un total de 220 000 emplois associatifs menacés en 4 ans



Les associations face à leur avenir...



Et pourtant...

Quel est le rôle des associations dans la société ?

La restauration
du lien social,
du vivre ensemble
et de la solidarité

L'éducation
Populaire, le
sport et la
culture

L'amorce de la
transition
écologique

Le respect
des droits
fondamentaux et
la lutte contre les
discriminations

La démocratie
et la participation
citoyenne



Les associations face à leur avenir...



Et pourtant...

Quel est le sens de l'action des associations citoyennes ?

L'éducation à la démocratie, la formation citoyenne par l'engagement et la responsabilité

L'auto-organisation des exclus et la transformation sociale

La gestion désintéressée, collective et l'hybridation des ressources

Indépendance et autonomie politique

Solidarité et Laïcité



Les associations face à leur avenir...



Et maintenant...

Comment et pour quoi nous mobilisons-nous ?

- 1°) Un appel national appelant à défendre les associations (bénévoles, usagers...)
- 2°) Une lettre nationale au député et des interpellations locales
- 3°) Une manifestation devant l'assemblée nationale et en région
- 4°) Des propositions d'amendements au projet de loi et aux circulaires
- 5°) La préparation dès maintenant d'un printemps des associations citoyennes

- 6°) Mise en place et valorisation des dispositifs de mutualisation des alternatives
- 7°) Promotion des chartes d'engagements réciproques au niveau local
- 8°) Réflexion sur l'opportunité d'une loi complémentaire
- 9°) Une action dans la durée auprès des instances européennes
- 10°) Réflexion sur les moyens de lutter contre la mise en concurrence
- 11°) Analyse, information et mobilisation sur les textes réglementaires

